

Combattre la haine au Canada

par la "Westcoast Coalition for Human Dignity"

Les origines du sectarisme canadien et la résistance

En 1998, le Canada se joignait aux autres nations pour célébrer le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de la personne. Par cette Déclaration, la communauté internationale exprimait pour la première fois que plus jamais la haine et le sectarisme qui avait alimenté l'holocauste (l'extermination par le parti Nazi de six millions de personnes d'origine juive – et la persécution de millions de Tziganes, d'homosexuels et d'antifascistes) ne devraient faire de tels ravages. Il est pourtant étonnant de constater que le racisme et l'intolérance existent toujours en dépit des lois internationales, de la politique du multiculturalisme du Canada et de ses lois en matière de droits de la personne.

Le véritable changement social n'intervient que lorsque des individus examinent leur propre société et ses antécédents du point de vue de la discrimination et du sectarisme. Une analyse critique du passé ainsi que des manifestations de racisme, de sectarisme religieux et d'homophobie peut nous procurer les outils nécessaires à la promotion de la justice sociale et de l'égalité.

La colonisation du territoire autochtone par les immigrants européens a servi à introduire le racisme à la structure même de notre société canadienne. Depuis, les politiques gouvernementales et institutionnelles ont restreint les droits des peuples autochtones, des personnes de couleur, des gens appartenant aux minorités religieuses, et des gais et lesbiennes. Cette haine est ancrée dans notre passé. Le sectarisme a empêché les personnes appartenant à ces groupes d'accéder à certains emplois, de voter, d'avoir accès à l'enseignement public, d'acheter des terres et, dans certains cas, les a même empêchés d'entrer au Canada.

Saviez-vous...

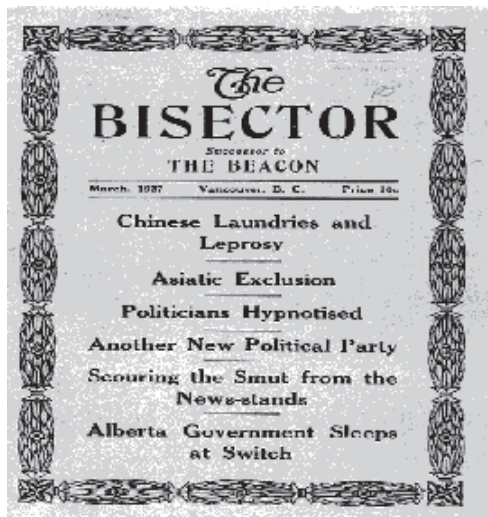
- que les Autochtones se sont vu priver de leurs traditions et de leur culture lorsque le gouvernement fédéral a interdit le rite du potlach et l'exécution de certaines danses traditionnelles indiennes. Décrétée en 1884, cette interdiction est demeurée en vigueur jusqu'en 1951.
- que les peuples autochtones, les personnes d'origine chinoise et celles d'origine japonaise n'avaient pas le droit de voter au Canada entre 1870 et la fin des années 1940.
- qu'en 1908, la loi fédérale portant sur l'immigration permettait de refuser l'entrée aux immigrants « appartenant à toute race jugée inapte au climat ou aux exigences du Canada ».
- qu'entre 1850 et 1964, le gouvernement de l'Ontario autorisait la ségrégation des canadiens d'origine africaine dans les écoles publiques.
- qu'en Colombie-Britannique, entre les années 1890 et le début des années 1920, en plus d'être affligés d'une interdiction portant sur leurs activités culturelles, comme le rituel du potlach, les enfants autochtones étaient en outre forcés de quitter leurs familles et leurs communautés pour aller vivre dans des pensionnats.
- qu'un amendement apporté en 1908 à la Loi sur les écoles publiques de la Colombie-Britannique permettait de refuser à un enfant le droit à l'éducation en raison de son origine raciale.
- qu'en 1945, l'Université du Manitoba fut la première université canadienne à abolir le contingentement des personnes d'origine juive et des membres de groupes « non privilégiés ».



- qu'au cours des années 1950, les employés de la Société Radio-Canada, de l'Office national du film, du Conseil national de recherches du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada qui étaient reconnus homosexuels, ou suspectés d'homosexualité, étaient congédiés. En fait, l'homosexualité entre adultes consentants fut considéré un acte criminel jusqu'en 1969.

La résistance

Au Canada comme à l'étranger, il a toujours existé des personnes qui ont lutté contre le racisme et le sectarisme. Bien que remarquables dans l'histoire de notre société canadienne, les actes individuels ou collectifs de courage contre la haine institutionnalisée ont souvent été passés sous silence. Il peut être difficile d'analyser notre passé, mais ce processus peut cependant nous pousser à réagir.



Des publications comme le Bisector encourageaient la haine et la discrimination des personnes d'origine asiatique en C.-B.

- Par exemple, certains peuples autochtones, tels les Cowichan de l'île de Vancouver, ont imploré le gouvernement de modifier l'article 149 de la Loi

sur les Indiens qui interdisait le rituel du potlatch et la danse Tamanawana. D'autres, comme les Kwakiutl, ont continué de pratiquer le potlatch malgré l'interdiction imposée et la menace d'emprisonnement afin de préserver leurs valeurs et leur style de vie.

- Le Canada fut la destination d'environ 30 000 Américains d'origine africaine qui tentaient d'échapper à l'esclavage. Certains groupes, telle la Société anti-esclavage de Toronto, ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire du « chemin de fer » clandestin.
- En 1907, à l'aide de bâtons, de cailloux et de barricades, les résidents d'origine chinoise et japonaise de Vancouver ont repoussé l'attaque des émeutiers appartenant à la Ligue d'exclusion des Asiatiques qui tentaient de détruire leurs résidences et leurs commerces. Des incidents similaires se sont par la suite répercutés dans toute la région Nord-ouest du Pacifique, notamment l'émeute de 1871, à Los Angeles, qui a causé la mort de 23 personnes d'origine chinoise.
- En 1945, Viola Desmond a contesté la règle voulant que certains sièges des théâtres de la Nouvelle-Écosse soient attribués aux personnes de race noire. Selon cette pratique, les clients de race noire étaient relégués aux balcons. Après avoir été arrêtée puis accusée, la question fut adressée à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse qui a finalement refusé d'entendre la cause. La démarche de madame Desmond a néanmoins servi à promouvoir la dignité du genre humain et a faire valoir le droit à l'égalité.

Les Canadiens se sont également regroupés afin de modifier les lois et les politiques de nature discriminatoire et de tenter de réparer les injustices du passé.





Après que les tentatives de négociation avec les représentants du gouvernement canadien à Londres (Angleterre) et à Ottawa aient échoué, les membres de la communauté Sikh de la C.-B. ont affrété le Komagata Maru en espérant que le gouvernement modifierait sa politique visant à empêcher les sujets britanniques en provenance de l'Inde d'entrer légalement au Canada.

- En 1914, dans le but de contester la règle du « voyage continu », les membres de la communauté sikh de la Colombie-Britannique ont affrété un navire à vapeur, le Komagata Maru, pour faire venir des immigrants de l'Inde. Selon cette règle, seules les personnes en provenance directe de leur pays d'origine pouvaient demander la citoyenneté canadienne. Étant donné qu'aucun navire ne pouvait effectuer, à cette époque, un voyage directement de l'Inde sans faire d'escales, cette politique empêchait effectivement l'immigration des Indiens. Pendant deux mois, les passagers du Komagata Maru ont résisté aux forces policières qui tentaient de les déloger du navire afin de les déporter. Ce n'est qu'après l'intervention de la Force navale que le vaisseau quitta finalement Vancouver ayant à son bord 321 des 376 passagers originaux.
- Il aura également fallu quarante années de travail acharné de la part des Canadiens d'origine japonaise pour que le gouvernement fédéral

reconnaisse ses erreurs et se penche sur l'internement et la déportation des citoyens canadiens d'origine japonaise qui ont eu lieu entre 1942 et 1949. Tous ces efforts ont été couronnés par la signature de l'Entente de redressement de 1988 dans laquelle sont exprimées les excuses du peuple canadien. L'Entente prévoit également une compensation symbolisant les pertes économiques considérables subies par la communauté canadienne d'origine japonaise.

La « haine » et la suprématie blanche

La « haine » est un sentiment qui peut se manifester par des actes d'hostilité, d'intimidation ou de violence à l'égard de certaines personnes sous prétexte qu'elles sont différentes. Certains actes d'hostilité et de haine sont maintenant considérés criminels.

Les articles 318 à 320 du Code criminel canadien mentionnent qu'il est illégal d'encourager le génocide de groupes identifiables ou d'encourager publiquement et à dessein la haine envers les membres appartenant à ces groupes. D'autre part, l'article 718.2 du Code criminel accorde dorénavant aux juges la latitude nécessaire pour imposer des sentences d'emprisonnement plus sévères dans les cas d'actes criminels tel le vandalisme ou l'assaut, lorsqu'il peut être prouvé que ces crimes sont motivés par la haine. Les codes fédéral et provinciaux des droits de la personne interdisent toute diffusion de messages haineux par la voie de la radio, de la télévision ou des lignes téléphoniques.

Les croyances des membres du mouvement de suprématie blanche entretiennent la haine, car elles gravitent autour du mythe selon lequel les personnes de descendance européenne sont, de par leur race, supérieures aux gens de couleur, aux personnes d'origine juive, aux homosexuels et autres groupes minoritaires de la population. D'après les membres de ce mouvement, il doit exister une suprématie sociale naturelle de la race blanche lorsque des gens de



différentes races et de différentes cultures vivent dans un même milieu. Les tenants de la suprématie blanche croient également qu'il existe une conspiration selon laquelle des organismes financiers, industriels et politiques sont dirigés secrètement par des personnes d'origine juive, dont l'objectif est de détruire leur mouvement. À l'origine de cette conspiration se trouve le sempiternel problème de l'antisémitisme. Bien que les actes de violence motivés par la haine soient souvent associés aux groupes organisés de suprématie blanche, la plupart des crimes sont commis par des individus n'appartenant pas à ces groupes.

Les lois et institutions de la société canadienne visant à protéger les droits de tous les citoyens vont à l'encontre des objectifs avoués des tenants de la suprématie blanche. La démocratie même est perçue comme un obstacle à l'établissement de la suprématie blanche. Par conséquent, il faudrait, selon eux, changer la nature fondamentale des gouvernements, et pour certains, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Les tenants de la suprématie blanche tentent de réaliser leurs objectifs en ayant recours à la violence, notamment le terrorisme, ou en s'associant aux partis politiques dominants.

Les stratégies du mouvement de suprématie blanche sont conçues de façon à démontrer la force, la solidarité des membres et des recrues potentielles et à inculquer la peur au sein des communautés visées. Les signes et symboles des adeptes de la suprématie blanche, c.-à-d., les croix en flammes, la croix gammée, le drapeau confédéré, ont une signification particulière tant pour les membres du mouvement que pour les communautés concernées. L'intimidation empêche les gens de couleur, les minorités religieuses et les homosexuels d'exercer pleinement leurs droits de citoyens.

L'apparition des groupes haineux au Canada remonte à 1830, année de la formation du *Grand Lodge of Orangemen of British North America*, une société secrète probritannique luttant contre les Catholiques. À la fin des années 1870, des organisations antiasiatiques tels le *Working Man's Protection Association*, l'*Anti-Chi-*

nese Union et l'*Anti-Chinese League* ont donné naissance, au début des années 1900, à l'*Asiatic Exclusion League*. Ces groupes ont été les principaux intervenants dans la démarche visant à interdire aux immigrants d'origine chinoise et japonaise l'accès au Canada.

Le *Ku Klux Klan* (KKK) a pris racine dans le sud des États-Unis, à la fin de la Guerre civile. Dès sa formation, le Klan a eu recours à l'intimidation, au harcèlement, à la violence et au terrorisme pour démontrer son opposition à l'abolition de l'esclavage ainsi qu'aux droits nouvellement acquis par les Américains d'origine africaine. Le Klan a usé de violence pour empêcher les gens de couleur d'exercer leurs droits, même lorsque ces droits étaient reconnus par la loi.

Le Klan a fait pour la première fois son apparition au Canada au cours des années 1920, lorsqu'il s'est manifesté plus particulièrement dans les provinces de Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le Klan « Kanadien » faisait preuve de discrimination envers les Asiatiques, les Canadiens-français, les Catholiques, en plus des minorités traditionnellement persécutées par le Klan américain.

Les groupes haineux les plus notoires

Le mouvement contemporain de suprématie blanche rassemble des groupes et des individus qui perpétuent les formes traditionnelles de sectarisme tout en ayant recours à différentes formes de violence à motivation raciale. La plupart du matériel qui circule parmi les membres de la suprématie blanche provient des groupes haineux qui existaient par le passé. Il se trouve toujours des chapitres du KKK au Canada, aux États-Unis et en Europe, mais ils ne sont pas aussi importants et structurés qu'ils l'étaient antérieurement.





Imitant les pratiques des partisans d'Hitler, comme celle d'élever le bras en disant "seig heil" ("Vive la victoire"), les racistes contemporains utilisent encore le salut nazi.

Les néonazis sont apparus après la Seconde guerre mondiale afin de poursuivre le travail destructeur amorcé par leurs prédécesseurs. Aujourd'hui, il s'agit de groupes ou d'individus qui admirent le Nazisme (parti national-socialiste), un parti politique fasciste allemand qu'a dirigé Adolf Hitler. Les néonazis veulent faire renaître le nazisme. Ils affichent la croix gammée, le symbole original des Nazis, et célèbrent l'anniversaire d'Hitler pour communiquer leurs croyances.

Le *Christian Identity* est le nom donné à une soi-disant religion qui tente de justifier la haine en se servant de la bible. Ce groupe raciste altère les passages de la bible pour promouvoir l'idéologie selon laquelle les Européens de l'Ouest (soit les descendants des peuples anglo, nordiques et celtiques) sont les véritables Israélites, à savoir le peuple choisi par Dieu. Contrairement aux autres religions, le *Christian Identity* préconise que la couleur de la peau détermine la relation d'un individu avec Dieu, et non sa foi ou les valeurs qu'il met en pratique. Les adeptes ont élaboré la théologie raciste du *Christian Identity*. Ils croient en effet que les personnes d'origine juive sont le fruit de Satan, que les gens de couleur ne sont pas tout à fait humains, et que la séparation et la purification raciales sont essentielles. Les membres de *Christian Identity* tentent de justifier le règne des Blancs et condamnent toute personne qui tenterait d'«affaiblir» la race blanche par les mariages interraciaux ou l'homosexualité.

Church of Jesus Christ Christian - Aryan Nations est le groupe le plus notoire de *Christian Identity*. Établie à Hayden Lake, en Idaho, et dirigée par le « pasteur » Richard Butler, cette soi-disant « église » a servi de champ d'action à certains des membres les plus violents de la suprématie blanche, notamment ceux de l'« Ordre ». Au début des années 1980, les membres de l'Ordre ont commis des vols à main armée et ont assassiné Alan Berg, un annonceur radiophonique d'origine juive de Denver, au Colorado. La documentation des membres de *Christian Identity* est distribuée par l'entremise de groupes tel le *British Israel World Federation*, ayant des succursales à Vancouver, Calgary et à Toronto.

La dénégarion de l'holocauste consiste à dénaturer les événements et la mémoire de l'holocauste de façon à restaurer la réputation d'Adolf Hitler et du nazisme. Les adeptes de ce mouvement de propagande prétendent que la « Solution finale » conçue par les nazis avait pour objectif de déloger les personnes d'origine juive de l'Europe, mais qu'il ne s'agissait pas d'un génocide. Ils contestent de plus l'existence des chambres à gaz et le nombre de personnes d'origine juive ayant été tuées. Selon eux, les personnes d'origine juive et celles appartenant aux autres groupes ont été victimes de la guerre et non d'un génocide. Ils espèrent en fait qu'avec le temps les gens remettront en question l'holocauste et les atrocités causées par le nazisme. Ceux qui nient la réalité de l'holocauste prétendent souvent être d'authentiques historiens ou invoquent la liberté de l'enseignement pour masquer l'objectif véritable de leurs activités qu'ils décrivent comme étant du «révisionnisme». Toutefois, contrairement aux véritables historiens, ces personnes fabriquent des preuves de toute pièce pour appuyer leurs conclusions. Certains d'entre eux s'associent même ouvertement avec les membres de la suprématie blanche les plus notoires.

Ernst Zundel est l'un des plus prolifiques propagateurs de faussetés sur l'holocauste. Par l'entremise de la firme Samisdat Publishing, il a produit les livres « *Six millions de Juifs ont-ils véritablement péri?* » et « *Hitler, l'homme que nous aimons et pourquoi* » qui ont ensuite été distribués dans plus de 14 pays. Il a acquis sa notoriété après avoir été accusé puis déclaré coupable en 1985 d'avoir publié de fausses déclarations. Bien que sa condamnation fut renversée par la Cour suprême du Canada, qui décida que la section du Code

criminel portant sur les faussetés était inconstitutionnelle, la bataille juridique s'est poursuivie. Le Tribunal canadien des droits de la personne décida, en janvier 2002, que Zundel, ou toute personne travaillant avec lui sur son site Web, contrevenait à l'article mentionnant qu'il « est interdit de publier, d'émettre ou d'afficher, ou de faire publier, émettre ou afficher des déclarations, publications, avis, écriteaux, symboles, emblèmes ou autres représentations qui ... sont susceptibles d'exposer une personne ou une catégorie de personnes à la haine ou au mépris à cause de leur race, de leur couleur, de leur ascendance, de leur lieu d'origine, de leur religion... » Zundel entra aux États-Unis en vertu d'un programme relatif à la suppression du visa. En février 2003, le néorévissionniste fut arrêté à son domicile de Wears Valley puis déporté au Canada où il revendiqua le statut de réfugié sous prétexte que s'il retourne en Allemagne, il sera passible d'amende et d'emprisonnement. En effet, en Allemagne, les lois relatives aux crimes motivés par la haine sont parmi les plus rigoureuses au monde. Zundel a demeuré au Canada pendant des années. La citoyenneté canadienne lui ayant été refusée, il demeure citoyen allemand.

L'Institute for Historical Review (IHR) établi en Californie a été créé par l'antisémite Willis Carto afin de présenter la dénégaration de l'holocauste sous forme de recherche authentique. La publication de l'IHR, *Journal of Historical Review*, contient des articles rédigés par des canadiens tels John Ball, ancien candidat du parti Crédit Social de la Colombie-Britannique, et Doug Collins, ancien courriériste du *North Shore News*. Ce mouvement de propagande vise particulièrement les établissements d'enseignement. Le *Committee for Open Debate on the Holocaust* (CODOH) créé par Bradley Smith a l'habitude d'acheter un espace publicitaire dans tous les journaux universitaires américains. Son message est à l'effet que l'holocauste est un mythe entretenu par des groupes d'intérêts.

Le mouvement raciste des skinheads

Une nouvelle forme de suprématie blanche est apparue en Amérique du Nord vers la fin des années 1980. Ce mouvement avait la particularité d'être entièrement dirigé par des jeunes et axé sur les jeunes. En une seule décennie, les skinheads ont acquis la réputation d'être l'un des plus violents segments du mouvement

de suprématie blanche. Le style des skinheads, qui englobe à la fois les adeptes racistes et ceux qui ne le sont pas, est facilement identifiable. Les hommes et les femmes ont la tête rasée, ils portent des jeans étroits ou des pantalons et des vestes militaires, et des bottes Doc Martens ou type de bottes de travail pour refléter leur appartenance au prolétariat.

Les skinheads racistes ont adopté les croyances du mouvement de suprématie blanche, et sont particulièrement en faveur du néonazisme. Le mouvement s'est répandu à l'échelle mondiale, et la violence a rapidement fait son apparition dans toutes les régions où les skinheads se sont installés.

Les adeptes de la culture raciste skinhead a réussi à exploiter l'industrie de la musique et l'internet pour communiquer avec leurs pairs et attirer de nouvelles recrues. Les concerts organisés par le White Power, qui attirent des centaines de nouveaux adeptes, ont eu lieu dans de nombreuses villes canadiennes, aux États-Unis et en Europe. Les compagnies de disques, les groupes rock, les concerts et les sites web servent d'outil de propagande du mouvement au niveau mondial.



Originellement un symbole scandinave, les doubles marteaux représentent les Northern Hammerskins, un violent groupe de racistes

Plusieurs villes canadiennes ont été témoins de l'établissement des groupes racistes skinheads et les conséquences ont été tragiques. Des individus associés aux groupes *Northern Hammerskins*, *Final Solution Skins*, et *Aryan Resistance Movement (ARM)* ont été trouvés coupables d'assaut, de meurtres et de chasse aux gais.



- En 1990, Dan Sims, membre du groupe *Final Solution Skins and Aryan Nations* d'Edmonton fut trouvé coupable d'avoir attaqué et rendu aveugle l'annonceur radiophonique à la retraite Keith Rutherford.
- En juin 1990, Kevin Dyer Lake, un membre du ARM fut trouvé coupable du meurtre de Tony Le, un étudiant vietnamien de Toronto.
- En 1993, Sivarajah Vinasithamby, un immigrant du Sri Lanka a été battu alors qu'il assistait à un concert organisé par le White Power à Toronto. Il est demeuré paralysé à la suite de ses blessures.
- En 1998, des skinheads ont été accusés du meurtre de Nirmal Singh Gill, un préposé à l'entretien d'un temple de Surrey, en C.-B. Toujours en 1998, un groupe de skinheads ont blessé plus de 30 personnes dans un bar de Montréal. 240 accusations criminelles ont été portées.

En 1995, le plus horrible acte de terrorisme à être commis aux États-Unis fut posé par des individus associés au mouvement **Christian Patriot**. L'attentat à la bombe survenu à l'édifice gouvernemental Alfred P. Murrah, à Oklahoma City, a tué 31 personnes, dont 12 enfants, et en a blessé des centaines d'autres.

Les adeptes du **mouvement Christian Patriot** partagent les croyances fondamentales des tenants de la suprématie blanche, avec en plus des notions très particulières quant à l'interprétation littérale et sélective de la Constitution américaine, du droit à la citoyenneté, du port d'armes et des autres formes de milices composées de citoyens. Bien que ce mouvement soit un phénomène presque entièrement américain, certains Canadiens ont fait preuve de sympathie et ont créé des liens avec ces soi-disant « patriotes » américains. En 1997, une cachette d'armes appartenant aux sympathisants américains du mouvement Christian Patriot a été découverte à Smithers, en C.-B.

Combattre le sectarisme au cours du prochain millénaire

Malgré nos politiques multiculturelles, nos codes des droits de la personne et les dispositions prises contre les crimes haineux, le sectarisme et la haine existent toujours. Comme tous les mouvements politiques, celui

de la suprématie blanche a évolué de façon à mieux s'insérer dans les cadres du climat juridique et politique des années 1990. Le raffinement de son image, de ses stratégies et de certains de ses messages lui permet d'attirer de nouveaux adeptes. Certains groupes continuent de poser des actes de violence à l'endroit des minorités. D'autres ont trouvé de nouvelles façons de communiquer leur haine tout en évitant d'en subir les conséquences légales. Grâce à de nouvelles stratégies, les membres de la suprématie blanche tentent d'attirer encore plus de Canadiens « moyens ».

Il existe toutefois au Canada une tradition de résister à la haine au Canada, et celle-ci doit être préservée. Nous savons qu'il n'y a pas de façon simple d'éliminer le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et la haine. Aucun effort n'est cependant négligeable. Une intervention efficace et durable requiert la participation d'un groupe représentatif important.

Contre toutes les formes de sectarisme, non seulement celles que nous imposent les groupes haineux, est une façon d'immuniser en quelque sorte la société contre l'organisation du mouvement de suprématie blanche. S'élever contre la discrimination établit les bases qui nous permettront de résister aux formes plus violentes de racisme.

L'organisme torontois *African Canadian Legal Clinic* (ACLC) continue de surveiller le mouvement de suprématie blanche dans ses formes institutionnelles et de s'y opposer. L'ACLC a d'ailleurs fait part de ses observations lors de l'enquête sur l'affaire de la Somalie au printemps 1997. Dans cette affaire, des membres des Forces armées canadiennes, dont certains ayant des liens avec le mouvement de suprématie blanche, étaient responsables d'avoir torturé puis tué le jeune civil africain Shidane Arone. En 1998, l'ACLC et le cabinet d'avocats Hinkson et Sachak ont étudié les pratiques des officiers des douanes canadiennes qui semblaient se fonder sur un certain établissement de profils. Il a été constaté que les passagers d'origine africaine étaient huit fois plus susceptibles d'être fouillés que les passagers de race blanche.

Les communautés qui sont victimes de violence à motivation raciale, ou font l'objet de sentiments hostiles, peuvent réagir de la façon suivante :

1. **Sensibiliser davantage le public à l'existence des groupes haineux et des organisations sectaires importantes.** Des événements publics peuvent servir à illustrer le rejet du sectarisme et à



communiquer l'engagement et le respect des membres de la communauté envers le multiculturalisme et les droits de la personne. Se prononcer ouvertement contre le racisme et le sectarisme est un droit et un devoir démocratiques.

- En 1998, plus de 2000 étudiants de l'École Secondaire de Burnaby South (C.-B.) ont participé à une campagne de sensibilisation en arborant des rubans pour commémorer la mort de Nirmal Singh Gill, un préposé à l'entretien de nationalité Sikh de Surrey (C.-B.), qui fut battu à mort.
- En 1998, le Congrès du Conseil des jeunes de Scarborough, ayant pour thème « *Breaking Down Barriers* », a rassemblé des jeunes qui ont discuté de discrimination, de violence et de haine à motivation raciale. Cette rencontre s'est tenue à la suite du meurtre brutal de Matthew Shephard, un étudiant homosexuel résidant à Laramie, au Wyoming.

2. Accorder son appui aux victimes de violence ou d'activités haineuses. L'assaut d'un membre d'une communauté affecte la sécurité de toute la communauté. Pour réagir adéquatement à la violence motivée par la haine, il ne faut pas laisser les victimes isolées et non protégées. La responsabilité de traiter avec les groupes haineux doit être collective.

- En 1990, lorsque les dirigeants du *Canadian Aryan Nations*, Terry Long et Ray Bradley, ont tenu la réunion nationale de leur mouvement de suprématie blanche dans la communauté de Provost, en Alberta, ils ont enflammé des croix, brandi des drapeaux portant la croix gammée et d'autres symboles du mouvement pour célébrer l'occasion. La communauté a réagi collectivement. Des citoyens en colère ont contesté la tenue de cet événement, les étudiants des niveaux élémentaire et secondaire de l'École publique de Provost se sont tous habillés de noir et ont protesté en silence, et des Albertains ont logé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne.

3. Déclarer les activités haineuses aux autorités et demander l'aide de la police et des établissements publics. Bien que la loi seule ne puisse éliminer la haine, le fait de déclarer les incidents motivés par la haine et d'avoir recours à la loi dans sa pleine mesure portent atteinte aux mouvements racistes et mettent à

la disposition des victimes des moyens de recours en justice.

Rapporter les actes des mouvements de suprématie blanche à la police peut parfois poser des difficultés. C'est pourquoi des services de lignes directes ont été établis en 1997 à l'intention des communautés de la C.-B. pour encourager les citoyens à rapporter les activités haineuses ou les actes motivés par la haine. Une ligne spéciale, fonctionnant 24 heures par jour, a été créée pour recevoir les plaintes et aider les victimes de chasse aux gais. Une équipe chargée des crimes motivés par la haine, en C.-B., a également mis sur pied une ligne afin de recevoir les plaintes des victimes. Les établissements publics peuvent également intervenir dans le cas d'incidents liés à la diffusion de messages haineux ou de la propagande du mouvement de suprématie blanche par voie d'ordinateur. L'établissement et la facilité d'accès de l'internet dans les écoles, les bibliothèques et dans les résidences permettent aux groupes haineux de joindre quotidiennement des millions de gens. De plus, étant donné que l'usage de l'internet n'est pas réglementé, il est facile de diffuser des messages haineux sans devoir se conformer à aucune restriction territoriale ou autre. Les institutions publiques permettant d'accéder à l'internet, telles les bibliothèques, les écoles et les établissements scolaires postsecondaires ont établi des politiques visant à prévenir le harcèlement ou des politiques « selon l'usage » interdisant l'utilisation des services publics pour propager des messages haineux.

4. S'objecter à la réalisation de profits par la vente de matériel raciste. Différents groupes du mouvement de suprématie blanche tentent de défrayer le coût de leurs activités racistes par la vente et la commercialisation de matériel raciste, d'ouvrages niant l'existence de l'holocauste et des atrocités nazis, ou de musique faisant la propagande du White Power, etc.

- En 1997, lorsque les responsables des journaux de la communauté et de l'école régionale de district d'Oliver ont appris que le *Fairview Technology Centre* (FTC) de la Colombie-Britannique fournissait des services d'internet à de nombreux propriétaires de site web racistes, notamment le *Freedom Site and Skin Net*, ils ont annulé leurs abonnements. Des manifestations antiracistes organisées par les citoyens d'Oliver ont clairement exprimé à Bernard Klatt, opérateur du FTC, que



l'appui accordé au mouvement de suprématie blanche n'était pas une bonne façon de faire des affaires.

5. Rejeter toutes politiques racistes. Les tenants de la suprématie blanche ont tenté de s'intégrer dans la vie courante des citoyens en essayant de se faire élire à des postes de la fonction publique. Par exemple, la campagne électorale de 1992 de l'ancien dirigeant du KKK, David Duke, utilisait un message qui allait à l'encontre du bien-être public. Bien qu'il n'ait pas gagné les élections, il a quand même obtenu environ 52 % du vote de la population de race blanche. De nos jours, les politiciens d'Europe, d'Australie et du Canada ont recours à une rhétorique anti-immigrant ainsi qu'à la bouc-émisserisation des minorités pour obtenir des votes. Ils devraient être plus responsables. La dénonciation par les citoyens des messages politiques racistes constitue une façon de s'assurer que les politiciens n'aient pas recours à des stratégies malhonnêtes pour gagner leurs élections en jetant, en particulier, le blâme sur les minorités.

Que faire si...

.....vous découvrez des graffitis racistes ou des messages motivés par la haine, (par ex. croix gammée, ou insultes racistes) sur des biens publics.

Prenez note de tous les incidents (endroit, heure, date et description) et rapportez-les à la police ou aux autorités responsables des biens. Photographiez, si possible, les graffitis ou conservez

une copie du matériel raciste. Exigez que les graffitis soient immédiatement effacés, ou demandez la permission de le faire vous-même. Certains gouvernements municipaux ou associations d'affaires ont mis sur pied des programmes spécialement conçus pour faire effacer les graffitis. Ce programme existe peut-être dans votre région, informez-vous.

...vous, ou une autre personne, êtes victime d'intimidation, de violence ou de menaces de violence.

Demandez d'urgence l'aide de la police et assurez-vous que la victime et vous êtes en sécurité. Ne prenez pas de risques inutiles, particulièrement si vous faites face à un groupe. Rapportez l'incident à la police et décrivez les circonstances, les assaillants et tout ce qui peut servir à les identifier, tels les insultes, le port de tatous, une tenue vestimentaire particulière, etc.

...vous suspectez qu'un groupe haineux tiendra une rencontre, ou qu'un concert sera organisé par le White Power dans votre région.

Consultez les groupes régionaux qui s'occupent des droits de la personne et élaborer une stratégie avant la tenue de l'événement. Exprimez votre opposition aux propriétaires, gérants ou employés de l'établissement où aura lieu la rencontre ou le concert, et demandez-leur de reconsidérer l'utilisation des lieux à des fins racistes. Organisez un événement antiraciste qui aura lieu en même temps que la rencontre ou le concert.

Pour obtenir plus de renseignements

Pour mieux comprendre les crimes haineux, il faut les considérer selon leur contexte, national ou international. Vous trouverez ci-après quelques sources de références disponibles sur l'internet. Elles se rapportent au mouvement de suprématie blanche, au sectarisme religieux, à la discrimination et à l'homophobie.

Organismes	Adresse du site web	Description/situation/compétence
Anti Defamation	http://www.adl.org	Organisme new-yorkais ayant des succursales dans tous les États-Unis; effectue des recherches sur le mouvement de suprématie blanche et informe le public; vaste choix de publications en direct, offre des filtres qui bloquent l'accès aux sites haineux de l'internet.



Congrès juif canadien	http://www.cjc.ca/francaisun.htm	Organisme ayant des bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Regina et Vancouver; le plus important et le plus ancien groupe d'intervention de la communauté juive canadienne; tente de produire en justice les criminels de guerre se trouvant au Canada et a recours à différents mécanismes juridiques pour contrer la haine et le mouvement de suprématie blanche.
Centre for New Communities	http://www.newcomm.org	Organisme établi à Chicago; centre principal de recherche et d'aide aux communautés contre le mouvement de suprématie blanche du mid ouest des États-Unis. A développé une expertise particulière dans les moyens d'interventions contre la haine.
Education and Network	http://www.come.to/evn	Organisme établi en Pennsylvanie; dirigé par Floyd Cochran, ancien agent des communications du groupe Aryan Nations. Agit à titre d'intermédiaire entre les activistes antiracistes du nord-est américain.
Hatewatch	http://www.hatewatch.org	Organisme établi au Massachusetts; liens importants avec des organismes universitaires américains qui se consacrent à l'étude du racisme, des conflits interraciaux, et du mouvement de suprématie blanche sous toutes ses formes.
Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada	http://www.bnaibrith.ca	Opérant de Toronto, Montréal, Ottawa, Winnipeg et Calgary, la Ligue lutte contre l'antisémitisme, le racisme et l'intolérance par le biais d'actions législatives, de coalitions et de programmes pédagogiques. Affiliée à l'organisme américain ADL, elle surveille toute activité motivée par la haine au Canada et offre des programmes de formation en matière de droits de la personne, de lutte contre le racisme et de multiculturalisme.
National Network for Immigrant and Refugee Rights	http://www.nnirr.org	Organisme établi à Oakland; coalition nationale de groupes d'intervention pour les droits des immigrants et des réfugiés; excellente source en direct d'analyse du mouvement contre les immigrants aux É.-U. et de modèles d'intervention contre le fanatisme envers les immigrants.
Media Awareness Network	http://www.reseau-medias.ca/fre/	Organisme établi à Ottawa; Mnet est un organisme éducatif au service des écoles et de la communauté. "Challenging Hate On-Line" donne les moyens aux parents et aux enseignants d'aider les jeunes à réagir à la haine propagée par voie d'ordinateur.
Nizkor	http://www.nizkor.org	Site ayant remporté un prix; créé par Ken MacVay (C. B.); meilleure source d'information en direct sur l'holocauste et sur la dénégation de l'holocauste.
Searchlight	http://www.s-light.demon.co.uk	Organisme établi à Londres (R.-U.) contient les sources les plus fiables et les plus récentes sur le mouvement de suprématie blanche au Royaume-Uni et en Europe.
Southern Institute for Education and Research	http://www.tulane.edu/~so-inst/indexbackupmn.htm	Organisme établi en Louisiane; il se consacre à la recherche et à l'éducation sur le sectarisme; excellente source en direct pour le matériel pédagogique particulier au racisme en Amérique du sud destiné aux enseignants.

*Le présent matériel a initialement été élaboré par la Westcoast Coalition for Human Dignity (WCHD), pour la Fondation canadienne des relations raciales, à partir d'un ouvrage qu'elle a publié en 1997, intitulé **Choose Dignity, A Kit for Fighting Hate**.*

Révisé par la en janvier 2003.

